

## MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 1<sup>er</sup> Septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mmes PERRIER Layla, LIZESKI Nadège, MASSON-TABOUREL Juliette, JORRE Béatrice, GIRARD Alexandra, CHRISTIAENS Catherine et Mrs DAÛY Serge, CHOPINET Jean-Noël, GUYADER Alain

Absents excusés : Mrs IBERT André donne pouvoir à Béatrice JORRE et Dominique BOGAERT donne pouvoir à Jean-François WIELGUS, Virginie ROZANSKI et Daniel DROUET

Absent non excusé : Mr Cyril DALIGAULT

Secrétaire de séance : Nadège LIZESKI

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

#### **DELIBERATION POUR DEVIS COORDONNATEUR (SPS) SECURITE PROTECTION DE LA SANTE**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis du coordonnateur Sécurité Protection de la Santé, Cabinet Michel LEFEVRE pour l'opération de réhabilitation d'une propriété pour création d'une boulangerie, d'un local de stockage, d'un cabinet médical, d'un logement et d'un parking ;  
La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs, prévue par la loi n° 93-1418 du 31.12.93 et définit par le décret n° 94-1159 du 26.12.94, aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

#### Durée des interventions :

Les dates prévisionnelles de déroulement de l'opération sont :

- Phase conception : en cours
- Phase réalisation : 8 mois à partir du mai 2018

#### Honoraires :

Phase Conception H.T. ....	480,00 €
Phase Réalisation H.T. ....	2.100,00 €
TOTAL H.T. ....	2.580,00 €
T.V.A. 20,00 % .....	516,00 €
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>3.096,00 €</b>

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

### **DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION SPS**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention SPS relative à la réhabilitation d'une propriété pour création d'une boulangerie, d'un cabinet médical, d'un logement et d'un parking ; rédigée par le Cabinet Michel LEFEVRE à Saint-Ouen du Tilleul (27670)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de déterminer les conditions financières applicables aux professionnels exerçant dans le cadre d'activités sportives ou culturelles, soit dans la Salle polyvalente, soit dans tout autre local communal. Ces locations sont gratuites pour les associations de la commune mais ne peuvent l'être dans l'exercice d'une activité rémunérée. Il est proposé d'appliquer une tarification annuelle de 100 € pour une utilisation maximum de 3 heures/semaine.

Actuellement, 2 disciplines sont concernées :

- La gymnastique (Cours adulte avec Mme YANEZ Eugénia)
- La musique (cours de guitare avec Mr ROUSSEAU Stéphane)

Une convention sera signée entre le locataire et la mairie. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent en cas d'absence des agents titularisés de la garderie et de la cantine. Madame JORRE Béatrice s'est portée volontaire pour ces remplacements occasionnels. Le conseil accepte ; une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 05 Septembre 2017

Le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint

2<sup>ème</sup> Adjoint

Les Conseillers

